

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le SAMEDI 16 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 57).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / ESPÉRET Jean-Pierre / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLOT Nicole / JAVEL François / DUCHEMANN Yvette / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARBINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / ALI Laïnati / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

*Pour toute la durée de la séance*

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

*À son départ au Rapport n° 17/8-002 à 09 h 37*

BELDA David

par MÉLADE Thierry

*À son départ au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47*

VOLIA-GARNIER Laetitia

par DELORME Éric

*À son départ au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06*

ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

*À son départ au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00*

BÉLIM Audrey

par BARDINOT Sonia

*À son départ au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27*

BOMMALAIS Geneviève

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 17/8-011
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 17/8-014
(2)	ARMAND Alain	(délégué/ Département)		et Rapport n° 17/8-015

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178010a-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(délégués/ Ville)		Thématiques CCAS
(4)	<u>BOMMALAIS Geneviève</u>			
	<u>FONTAINE Gabrielle</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>LESCAT Michel</u>			
	<u>MAMODE Nourjhan</u>			
(2)	<u>VITRY Faouzia</u>			
	<u>HUBERT Richenel</u>			
	<u>JAVEL François</u>	(délégué/ Ville)	au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 17/8-031
	<u>PESTEL René Louis</u>	(délégué/ CINOR)		Thématiques Culturel
	<u>DUCHEMANN Yvette</u>	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/Bois-de-Nêfles	Éducation populaire
(1)	<u>ADAME Brigitte</u>	(déléguées/ Ville)	au titre de la CRIJ	Handicap et Intégration
(5)	<u>VOLIA-GARNIER Laetitia</u>			
	<u>LOWINSKY Jacques</u>	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source	
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre de la MLN	Rapport n° 17/8-031
	<u>KICHENIN Virgile</u>	(délégués/ Ville)		Thématique Insertion
(6)	<u>BÉLIM Audrey</u>			
(5)	<u>VOLIA-GARNIER Laetitia</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>ASSABY Maximilien</u>	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(délégués/ Ville)		Thématiques Logement social
(4)	<u>BOMMALAIS Geneviève</u>			Petite Enfance
	<u>FONTAINE Gabrielle</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>LESCAT Michel</u>			
	<u>MAMODE Nourjhan</u>			
(2)	<u>VITRY Faouzia</u>			
	<u>HUBERT Richenel</u>			
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(lien de parenté)	au titre de Prends un Asseoir	Rapport n° 17/8-031
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)		Thématiques Politique de la Ville
	<u>CADJEE Ibrahim</u>	(délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Prévention
	<u>CHOPINET Gérard</u>			Projet éducatif global
	<u>CLAIN Claudette</u>			Restauration scolaire
(1)	<u>ADAME Brigitte</u>			Scolaire
	<u>HO-SHING Cynthia</u>			Séniors
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(lien de parenté)	au titre du BCD	Sports
(4)	<u>BOMMAMAIS Geneviève</u>	(vice-présidente)	au titre de l'ADÉSC	
	<u>LOWINSKY Jacques</u>	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	<u>CHOPINET Gérard</u>	(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
	<u>COUDERC Alain</u>	(délégué « sport »)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(7)	<u>ORPHÉ Monique</u>	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 17/8-032
	<u>KICHENIN Virgile</u>	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 17/8-033
	<u>MAILLOT Gérald</u>	(lien de parenté)	au titre de la parcelle KA 69 partie	Rapport n° 17/8-034
	<u>ADAME Brigitte</u>	(élue déléguée)	au titre du PRU des Camélias	Rapport n° 17/8-037
	<u>JAVEL François</u>	(délégués/ Ville)	au titre de la NORDEV	Rapport n° 17/8-039
	<u>EUPHRASIE Didier</u>			
	<u>FIDJI Jean-Claude</u>			
(2)	<u>LOYHER Jeanne</u>	(délégués/ CINOR)		
	<u>ASSABY Maximilien</u>			
(2)	<u>VARONDIN Frédéric</u>			
	<u>DOKI-THONON</u>	(actionnaire)		

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
CCAS Centre communal d'Action sociale  
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
CDÉ Caisse des Écoles  
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
OMS Office municipal des Sports  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion  
OTI Office de Tourisme intercommunal  
CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse  
BCD Basket Club dionysien  
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
PRU Programme de Rénovation urbaine

(1) partie au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06  
(3) sortie au cours de la présentation du Rapport n° 17/8-031  
(5) partie au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47  
(7) sortie du Rapport n° 17/8-017 à 10 h 26 au Rapport n° 17/8-021 à 10 h 39

(2) absent(e) à la séance  
(4) partie au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27  
(6) partie au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178010a-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<b>Élus</b>	<b>Horaires</b>	<b>Remarques</b>
FIDJI Jean-Claude	sortie de 09 h 34 à 09 h 39	du Rapport n° 17/8-001 au Rapport n° 17/8-004
BELDA David	départ à 09 h 37	au Rapport n° 17/8-002 <i>procuration à MÉLADE Thierry</i>
VOLIA-GARNIER Laetitia	départ à 09 h 47	au Rapport n° 17/8-005 <i>procuration à DELORME Éric</i>
HO-SHING Cynthia	sortie de 09 h 55 à 09 h 59	du Rapport n° 17/8-006 au Rapport n° 17/8-009
ARLONDON Corine	départ à 10 h 05	au Rapport n° 17/8-008
ADAME Brigitte	départ à 10 h 06	au Rapport n° 17/8-008 <i>procuration à LOWINSKY Jacques</i>
NAILLET Philippe	sortie de 10 h 12 à 11 h 20	du Rapport n° 17/8-000 au Rapport n° 17/8-027
BAREIGTS Éricka	sortie de 10 h 18 à 10 h 20	du Rapport n° 17/8-010 au Rapport n° 17/8-012
HUBERT Richenel	sortie de 10 h 10 à 10 h 26	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-017
TÉCHER Régis	sortie de 10 h 19 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-020
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 21 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-014 au Rapport n° 17/8-020
HO-SHING Cynthia	sortie de 10 h 23 à 10 h 25	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-017
FOURNEL Dominique	sortie de 10 h 23 à 10 h 27	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-018
DOKI-THONON Lisianne	sortie de 10 h 23 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-020
ORPHÉ Monique	sortie de 10 h 26 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-017 au Rapport n° 17/8-021
ANNETTE Gilbert	sortie de 10 h 31 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-021
CHOPINET Gérard	sortie de 10 h 32 à 10 h 41	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-023
SILOTIA William	sortie de 10 h 33 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-020 au Rapport n° 17/8-027
CLAIN Claudette	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
MÉLADE Thierry	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
HOARAU Serge	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	départ à 11 h 00	au Rapport n° 17/8-027 <i>procuration à BARDINOT Sonia</i>
ALI Lăinati	départ à 11 h 17	au Rapport n° 17/8-027
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 11 h 27 à 11 h 33	du Rapport n° 17/8-028 au Rapport n° 17/8-031
BOMMALAIS Geneviève	départ à 11 h 27	au Rapport n° 17/8-028 <i>procuration à CHOPINET Gérard</i>
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 11 h 33 à 11 h 43	du Rapport n° 17/8-031 au Rapport n° 17/8-038
LOWINSKY Jacques	sortie de 11 h 38 à 11 h 56	du Rapport n° 17/8-038 et avant clôture de séance

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178010a-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

**OBJET      Composition de la Commission locale du Site patrimonial remarquable**

---

La Ville de Saint-Denis a obtenu en 2011 le prestigieux label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Soucieuse de son patrimoine, elle s'est dotée d'un outil réglementaire, l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), permettant de préserver le patrimoine repéré.

La Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite « CAP », a créé les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) qui se substituent notamment aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) existantes.

A ce titre, il a été institué une Commission locale du Site patrimonial remarquable, consultée à l'élaboration, la révision ou la modification du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), en remplacement de la Commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP).

La nouvelle Commission est composée comme suit (Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017) :

1- de membres de droit :

- le Maire,
- le Préfet,
- le Directeur régional des Affaires culturelles,
- l'Architecte des Bâtiments de France ;

2- d'un maximum de quinze membres nommés dont :

- un tiers de représentants désignés par le Conseil municipal en son sein,
- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
- un tiers de personnalités qualifiées.

Après consultation, je vous propose de désigner les personnes ci-après :

- au titre des représentants du Conseil municipal :

titulaires      LOWINSKY Jacques,  
                         PESTEL René Louis,

suppléants      VELOUPOULE MERLO Nalini,  
                         NAILLET Philippe ;

- au titre des représentants d'associations sus indiquées :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178010a-DE  
Date de dépôt en préfecture : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

pour l'association komkilé

titulaire            MALL Zakaria ;  
suppléant            BADAT Sulliman ;

pour l'association Commission Régionale du Patrimoine et de l'Archéologie

titulaire            HOAREAU Laurent ;  
suppléant            SOUFRIN Emmanuel ;

- au titre des personnalités qualifiées :

titulaire            THERY Marc ;  
suppléant            MERCIER Christian ;

titulaire            GAGNEUR David ;  
suppléante            MOREL Catherine ;

étant précisé que la composition de la Commission est complétée par les membres de droit cités dans le Rapport.

Je vous propose donc d'arrêter la composition de la Commission locale du SPR.

**OBJET      Composition de la Commission locale du Site patrimonial remarquable**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement « Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » ;

Vu le Décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux « Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » ;

Vu le Code du Patrimoine en ses articles L. 631-3 et D. 631-5 notamment ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le RAPPORT N°17/8-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur PESTEL René Louis - 13ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Désigne les membres ci-après composant la Commission locale du SPR :

- au titre des représentants du Conseil municipal :
  - titulaires            LOWINSKY Jacques ;
  - PESTEL René Louis ;
  - suppléants        VELOUPOULE MERLO Nalini ;
  - NAILLET Philippe ;
- au titre des représentants d'associations sus indiquées :
  - pour l'association Komkilé
    - titulaire            MALL Zakaria ;
    - suppléant          BADAT Sulliman ;

pour l'association Commission Régionale du Patrimoine et de l'Archéologie

titulaire HOAREAU Laurent ;  
suppléant SOUFRIN Emmanuel ;

- au titre des personnalités qualifiées :

titulaire THERY Marc ;  
suppléant MERCIER Christian ;

titulaire GAGNEUR David ;  
suppléante MOREL Catherine ;

étant précisé que la composition de la Commission est complétée par les membres de droit cités dans le Rapport.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178010a-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017